

ROMAINS (épître aux)

L'année 56 (ou peut-être 57), avec les deux crises de Galatie et de Corinthe, avait été, pour l'apôtre Paul, particulièrement dramatique. A l'automne, ces deux crises étaient dénouées, celle de Corinthe tout au moins, à la satisfaction de l'apôtre. Il avait passé les derniers mois de 56 (ou de 57) en Macédoine, au milieu d'Églises qui lui étaient particulièrement attachées et qui venaient de traverser une période d'épreuves ([2Co 8:1,5](#)). Il se peut que ce soit à ce moment-là qu'il ait poussé la pointe en Illyrie attestée par [Ro 15:19](#) et que, peut-être, il ait fait le projet d'aller passer l'hiver à Nicopolis si, dans le passage [Tit 3:1,12](#) qui en parle, a été utilisé, comme cela est au moins possible, un fragment de billet authentique de l'apôtre.

Tout à la fin de 56 (ou 57) ou au commencement de 57 (ou 58), Paul vint à Corinthe où il resta trois mois jusqu'à la veille de la fête des Azyms. Nous savons qu'il s'y heurta à une vive opposition de la part des Juifs, puisque à la suite de leurs intrigues il dut, au dernier moment, pour éviter d'être assassiné en cours de route, changer l'itinéraire qu'il voulait suivre et passer par la Macédoine et l'Asie au lieu d'aller directement par mer de Corinthe à Césarée ([Ac 20:3-6](#)). Le fait qu'il composa à ce moment l'épître aux Romains permet, d'autre part, de penser qu'il a joui à Corinthe d'une tranquillité relative, car un exposé dogmatique comme celui qu'on y trouve ne peut pas avoir été rédigé dans une période de luttes intérieures.

Après l'évangélisation de la Macédoine, de la Grèce et de l'Asie, Paul avait le sentiment que son oeuvre dans le bassin oriental de la Méditerranée était achevée ; c'était en Espagne qu'il comptait chercher un nouveau terrain d'activité ([Ro 15:19](#)). Mais, avant d'y aller, il avait besoin de mettre au point ses relations avec l'Église de Jérusalem. Dans ce qui s'était passé en Galatie et en Grèce, il avait reconnu l'action de contre-missionnaires qui, à tort ou à raison, se réclamaient des Douze. Il devait donc s'assurer que l'accord conclu en 44 avec les « colonnes de l'Église » ([Ga 2:1,10](#)) restait en vigueur ; aussi, parmi les divers projets entre lesquels il avait hésité ([1Co 16:1,4](#)), se décida-t-il pour celui qui consistait à accompagner lui-même les délégués des Églises chargés de porter à Jérusalem les dons des Églises de la Diaspora. Il s'exposait ainsi à de graves dangers, car il n'ignorait pas qu'à Jérusalem la haine violente des Juifs aurait plus d'occasions de se manifester que dans les villes grecques, et il ne savait pas dans quelle mesure l'Église de Jérusalem était disposée à le défendre.

Le temps qui séparait Paul du moment où la reprise de la navigation lui permettrait de s'embarquer pour la Syrie dut lui apparaître comme une période, sinon d'inaction--il n'en a jamais connu d'autre que celle de la prison--du moins de méditation tant sur les expériences qu'il venait de faire que sur l'activité qu'il projetait. Ce n'est pas un hasard si l'épître aux Romains, qu'il écrivit alors pour annoncer sa visite à Rome et prévenir, si possible, l'action des judaïsants qui pourraient l'y précéder, est celle des lettres de Paul qui suppose le plus vigoureux effort de synthèse et de condensation de sa pensée. Pour une part, au moins, elle s'explique par le besoin que l'apôtre a éprouvé de dresser comme un bilan de sa pensée, après une période pendant laquelle les principes essentiels de son Évangile avaient été mis en question par ses adversaires.

La fondation de l'Église de Rome est sensiblement antérieure à 57, elle est indépendante de la mission paulinienne. La théorie catholique, d'après laquelle elle aurait été fondée par Pierre quand il quitta Jérusalem après sa délivrance miraculeuse ([Ac 12:3](#) et suivants) et dirigée ensuite par lui en qualité de pape pendant quelque 25 ans, se heurte à de multiples difficultés. Il aurait été contraire aux principes de Paul, tels qu'il les formule précisément dans [Ro 15:20](#), de s'adresser à une Église fondée par un autre apôtre. La présence de Pierre à Rome au moment où Paul écrit à l'Église est une impossibilité. Paul n'aurait pu ni l'ignorer, ni éviter d'y faire allusion. Le théologien catholique Maier écrit qu'il est aussi évident que Pierre n'a pas été à Rome avant la composition de l'épître aux Romains qu'il est certain que cette épître est de Paul (*Komm. ü. d. Römerbr.*, Fribourg-en-Br., 1847, pp. 10ss).

L'Église de Rome paraît s'être constituée spontanément, en ce sens qu'elle n'est pas née d'une entreprise missionnaire organisée mais de la venue à Rome de Juifs devenus chrétiens en Orient. Leur présence et la propagande qu'ils firent parmi leurs coreligionnaires déterminèrent dans la juiverie de Rome les troubles dont parle Suétone (*Vie de Claude*, 25:4), qui décidèrent l'empereur Claude à expulser les Juifs (sans doute en 49). L'expulsion des Juifs, et avec eux des chrétiens de race juive, eut pour l'Église romaine une double conséquence : elle provoqua un déplacement du centre de gravité de l'Église en donnant un rôle prépondérant aux païens d'origine. D'autre part, la venue à Corinthe de membres influents de l'Église de Rome tels que Priscille et Aquilas et leur rencontre avec Paul ([Ac 18:2](#) et suivant) attira l'Église de Rome dans l'orbite de l'apôtre. Les Juifs et les chrétiens d'origine juive ne tardèrent pas à rentrer à Rome. C'est ce qui explique qu'en 57 l'Église de Rome paraisse avoir été formée d'anciens païens et d'anciens Juifs, et que Paul s'adresse à eux tantôt comme s'ils étaient des Juifs de race, tantôt comme s'ils ne l'étaient pas. Il faut aussi tenir compte du fait qu'au moment où Paul écrit, il ne connaît encore l'Église qu'indirectement et n'a peut-être que des idées un peu vagues sur sa composition.

L'épître aux Romains est, de toutes les lettres pauliniennes, celle qui déborde le plus nettement son cadre épistolaire. Dans beaucoup de ses parties, elle a l'allure d'un exposé objectif et d'une apologie. Il ne semble pas

douteux que plusieurs des développements qui la constituent reproduisent des instructions que l'apôtre avait l'habitude de donner dans son enseignement oral. Voici l'analyse de l'épître :

Introduction. ([Ro 1:1,16 a](#)).

Paul, dans une phrase incidente de la salutation, caractérise l'Évangile, qu'il a été chargé de prêcher. Il le présente comme annoncé à l'avance par les prophètes et comme se rapportant au Fils de Dieu, né de la race de David selon la chair, et selon l'Esprit manifesté ou établi (le mot a les deux sens) Christ, c'est-à-dire Messie, par sa résurrection ([Ro 1:1,7](#)). L'apôtre exprime ensuite la joie que lui cause l'état florissant de la communauté romaine ; il souhaite la visiter prochainement. Il n'a pu le faire jusqu'ici, étant absorbé par la prédication de l'Évangile ([Ro 1:8,16, a](#)).

Première partie : la doctrine de la Rédemption. ([Ro 1:16-11:36](#))

PREAMBULE. *Résumé de l'Évangile* ([Ro 1:16-17](#)).

Cet Évangile qu'il est chargé de prêcher, Paul n'en rougit pas car il est la (ou une) puissance de Dieu pour le salut de tous ceux qui croient, Juifs d'abord, Grecs ensuite. Il révèle la justice de Dieu, dont le premier et le dernier mot c'est la foi, suivant la parole du prophète : « Le juste vivra par la foi » (ou « celui qui aura été justifié par la foi, vivra » : [Hab 2:4](#)).

PREMIERE SECTION. *Le péché et la justification* ([Ro 1:18-8:39](#)).

D'abord Paul expose les conditions de fait (le péché) qui rendent la justification nécessaire. Il insiste sur l'universalité du péché et montre que le peuple juif n'est pas à l'abri de ses conséquences ([Ro 1:18-3:20](#)), puis il expose comment la foi justifie, sans le concours des oeuvres prescrites par la Loi ([Ro 3:21-5:21](#)), enfin il explique quel est le rôle véritable de la Loi ([Ro 6 1-8:39](#)).

1.

Le péché ([Ro 1:18-3:20](#)).

Il est la conséquence de l'idolâtrie. Au lieu de rendre à Dieu le culte qu'ils auraient dû et qu'ils auraient pu lui rendre puisqu'ils avaient de lui une certaine connaissance naturelle, les hommes ont adoré des images ; aussi Dieu les a-t-il abandonnés à leurs passions déréglées ; et ainsi l'humanité a roulé au dernier degré de l'abjection, se livrant à des actes qui méritent la mort ([Ro 1:18,32](#)). Nul ne peut donc échapper à la colère de Dieu, et le Juif se condamne lui-même puisqu'il est coupable des actes qu'il réprouve chez les païens. Au dernier jour la colère de Dieu viendra sur les Juifs et sur les païens ([Ro 2:1,11](#)). Les hommes seront condamnés avec ou sans intervention de la Loi, suivant qu'ils l'auront connue ou non. Connaître la Loi ne suffit pas, il faut la pratiquer ([Ro 2:12-24](#)) Le fait d'avoir reçu la circoncision ne met pas non plus les hommes à l'abri de la colère de Dieu. Le circoncis qui viole la Loi est comme s'il était incirconcis, mais l'incirconcis qui l'observe est comme s'il était circoncis ([Ro 2:25-29](#)). L'affirmation de l'égalité du Juif et du païen devant la justice de Dieu appelle une objection. Quel est donc alors le privilège des Juifs ? Paul le déclare grand. D'abord, dit-il, les oracles de Dieu leur ont été confiés. Ici se présente une réflexion incidente. L'infidélité des hommes n'abolit pas la fidélité de Dieu. Par là cependant le péché de l'homme ne cesse pas d'être coupable, comme quelques-uns reprochent faussement à Paul de l'avoir enseigné ([Ro 3 1-9 a](#)). Cette remarque par laquelle Paul se défend contre une calomnie lui fait perdre de vue l'énumération des privilèges d'Israël qu'il avait commencée au verset 1. Le développement sur le péché se termine par l'affirmation que tous les hommes, Juifs et païens, sont sous la domination du péché, et cette thèse est confirmée par la citation de toute une série de passages de l'A. T ([Ro 3:9-20](#)).

2.

La justification par la foi ([Ro 3:21-5:21](#)).

Cette doctrine est d'abord présentée sous la forme d'une thèse. En dehors de la Loi, mais attestée par elle et par les prophètes, est manifestée une justice de Dieu par la foi (c-à-d, une puissance de Dieu qui proclame justes les croyants et par là les admet dans le Royaume de Dieu). Cette foi qui sauve a pour objet Jésus-Christ établi par Dieu *hilastèrion*, c'est-à-dire moyen de rédemption par son sang pour tous ceux qui croiront en lui. Par cette rédemption, la justice de Dieu (entendue cette fois au sens subjectif comme un attribut et non comme une action de Dieu) est manifestée, car il est expliqué que Dieu n'était pas injuste alors qu'il paraissait négliger de punir le péché. Ce n'était pas, en effet, indifférence de sa part à l'égard du mal, mais patience destinée à permettre aux hommes de bénéficier du salut ([Ro 3:21,31](#)). Après l'énoncé de la thèse vient, pour la justifier, un argument tiré de l'histoire d'Abraham, de qui la Genèse ([Ge 15:16](#)) dit qu'à un moment où il était encore incirconcis, il eut foi en Dieu et que cela lui fut imputé à justice. Les héritiers de cette promesse ne sont pas ceux qui sont circoncis comme le fut plus tard Abraham, mais ceux qui ont la même foi que lui ([Ro 3:31-4:25](#)). Le développement qui suit et qui est consacré aux conséquences et à la portée de la justification se présente sous la forme d'une exhortation. C'est que, bien que la justification soit accomplie et que, par elle, le croyant soit devenu un être spirituel, il continue à vivre dans la chair. Il faut donc--c'est là le paradoxe de la morale paulinienne--qu'il fasse effort pour réaliser les conséquences logiques de la rédemption. La justification donne la paix avec Dieu. Jésus-Christ ouvre au croyant accès auprès de Dieu et lui assure l'espérance de la gloire, c'est-à-dire l'entrée dans le

Royaume céleste. Le fidèle à qui Dieu a témoigné son amour alors qu'il était encore pécheur peut, maintenant qu'il a été réconcilié avec lui, être assuré de son salut ([Ro 5:1-11](#)). Pour marquer qu'il est appelé à bénéficier de la justification, Paul développe, d'une manière qui n'est pas strictement logique, un parallèle entre Adam et Jésus-Christ. Il se présente ainsi :

1° Premier exposé (incomplet) de la comparaison (verset 12). Le péché est entré dans le monde par Adam. Le second terme de la comparaison : « la justice y est entrée par le Christ » reste sous-entendu.

2° Digression sur le règne du péché (verset 13 et suivant). Le péché a régné même sur ceux qui, vivant en dehors ou avant l'économie de la Loi, n'ont pas comme Adam transgressé un commandement positif.

3° Divergence entre les deux termes comparés (voir 15-17). La grâce a un effet plus puissant que le péché.

4° Deuxième énoncé (complet celui-là) du parallèle (verset 18 et suivant). La condamnation vient sur tous les hommes par le péché d'un seul. La justice sera donnée à tous par l'acte de justice d'un seul. En conclusion, Paul explique que la Loi est intervenue pour donner corps au péché afin de le faire abonder pour que la grâce puisse surabonder ([Ro 5:20](#) et suivant).

3.

La Loi ([Ro 6:1-8:39](#)).

La fin du développement sur la justification amorce les explications que Paul a à donner sur le rôle de la Loi. Il ne faut pas dire que l'homme peut, sans scrupule, pécher pour provoquer une surabondance de la grâce. Le croyant baptisé dans la mort du Christ est ressuscité avec lui à une vie nouvelle, il ne peut donc plus continuer à vivre dans le péché et dans la chair ([Ro 6:1,6](#)). En mourant avec le Christ, le pécheur acquitte la dette qu'il avait contractée et échappe à la domination de la Loi ([Ro 6:7,11](#)). Suivent une exhortation à rompre avec le péché ([Ro 6:12,14](#)) et une argumentation d'ordre juridique. Par la justification le pécheur n'est pas rendu à lui-même, en sorte qu'il serait libre d'agir à sa guise. Il est devenu l'esclave de Dieu et doit obéir à la justice, porter, pour la gloire de Dieu, des fruits de sanctification pour aboutir à la vie éternelle ([Ro 6:15,23](#)). La rupture avec le péché est encore attestée par l'exemple du lien conjugal dont la femme est affranchie par la mort de son mari ([Ro 7:1-6](#)).

Ce qui précède pourrait suggérer l'idée d'une relation si étroite entre la Loi et le péché qu'il faudrait dire que la Loi est péché. Paul écarte cette opinion ([Ro 7:7](#)). La Loi révèle le péché en transformant un état latent en désobéissance formelle. Le commandement donné à l'homme pour lui révéler ce qu'il doit faire pour obtenir la vie devient ainsi une puissance qui le fait mourir ([Ro 7:7,12](#)). C'est que la Loi, spirituelle par essence, s'adresse à un homme qui est charnel. A propos de ce conflit entre la Loi et la chair, Paul décrit l'état de l'homme partagé entre le bien qu'il voudrait faire et qu'il approuve et le mal qu'il fait tout en le condamnant. Ce morceau--un des plus difficiles à interpréter de toutes les épîtres pauliniennes--se termine par une exclamation de désespoir : « Misérable que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » et par un cri de triomphe : « Grâce à Dieu, par Jésus-Christ notre Seigneur ! » ([Ro 7:13-25](#)). Paul, pensons-nous, n'expose pas des expériences qu'il aurait faites avant sa conversion, puisque [Php 3:6](#) (« Quant à la justice légale, j'étais irréprochable ») prouve qu'il n'a pas été poussé à la conversion par le sentiment du péché. Il expose une expérience humaine de caractère général, mais en la jugeant à la lumière de cette révolution morale que représente la substitution par Jésus de l'obligation, pour l'homme, de réaliser la perfection divine ([Mt 5:28](#)) à la nécessité de ne pas violer les commandements de la Loi. Nous avons donc ici le document d'une crise morale qui n'a pas été la cause ou l'antécédent de la conversion, mais sa conséquence.

Pour conclure, Paul résume la doctrine de la rédemption. Le péché et la mort n'ont plus de pouvoir sur celui qui a été affranchi par l'esprit de vie qui est en Jésus-Christ. Ce que la Loi rendue impuissante par le péché n'avait pas pu faire, Dieu l'a réalisé en envoyant son Fils dans une chair semblable à celle du péché et en condamnant le péché dans sa chair. Ainsi l'homme passe à la vie de l'Esprit et devient capable d'être agréable à Dieu ([Ro 8:1,8](#)). L'Esprit est la caractéristique de ceux qui appartiennent au Seigneur ([Ro 8:9,11](#)). Celui qui l'a reçu a été adopté par Dieu et est assuré d'être plus tard associé à la gloire du Christ, à condition de l'avoir été d'abord à ses souffrances ([Ro 8:12-17](#)). Paul est ainsi conduit à parler de la souffrance. Il affirme qu'il n'y a pas de proportion entre celles du temps présent et la gloire qui doit être manifestée. Ce n'est pas seulement l'homme qui attend l'achèvement de la rédemption. C'est la création tout entière qui soupire en attendant la manifestation des fils de Dieu, afin d'être affranchie de la corruption. Quant au croyant, il est secouru par l'Esprit qui inspire ses prières ([Ro 8:18,27](#)). Et le développement s'achève sur l'affirmation que Dieu fait concourir toutes choses au bien de ceux qui l'aiment. Les élus n'ont donc rien à craindre. Dieu qui n'a pas épargné son propre Fils leur donnera toutes choses avec lui. Aucune puissance au monde ne peut nuire aux croyants et les séparer de l'amour de Dieu ([Ro 8:28-39](#)).

DEUXIEME SECTION. *Le peuple d'Israël* ([Ro 9:1-11:36](#)).

Paul commence par affirmer son amour pour son peuple et son désir d'être anathème, c'est-à-dire séparé du Christ, pour son salut. Il énumère les titres du peuple élu à qui appartiennent la filialité, la gloire, les alliances, le culte, les patriarches et de qui est sorti le Christ quant à la chair ([Ro 9:1-5](#)). Si, malgré tous ces privilèges, Israël a été rejeté, ce n'est pas que Dieu ait été infidèle à sa promesse, car celle-ci n'a pas été faite à la descendance

charnelle d'Abraham ([Ro 9:6,13](#)). Dieu est libre d'élire et de rejeter qui il veut, cela ressort des déclarations de l'A. T, comme celle de [Ex 33:19](#) ([Ro 9:14-29](#)). Israël, en s'attachant à la Loi, n'a pas atteint ce qu'il poursuivait parce que la justice vient de la foi et non des oeuvres ([Ro 9:30,33](#)). L'Écriture avait déjà d'ailleurs annoncé le rejet d'Israël. Le peuple élu a bien du zèle pour Dieu, mais un zèle qui n'est pas éclairé ; c'est pour cela que, méconnaissant le vrai caractère de la justice de Dieu, les Juifs ont tenté de le réaliser par eux-mêmes ([Ro 10:1-4](#)). La Loi repose sur le principe de la rétribution et du salaire alors que, pour être sauvé, il faut confesser le Seigneur Jésus et croire que Dieu l'a ressuscité ([Ro 10:5,13](#)). Mais, pour que les hommes puissent croire, il faut que l'Évangile soit prêché ; par là est justifiée la mission des apôtres ([Ro 10:14](#) et suivant). En annonçant leur prédication, l'Écriture a aussi prophétisé qu'elle ne serait pas écoutée par Israël et que Dieu exciterait la jalousie du peuple élu en appelant les païens ([Ro 10:16,21](#)). Cependant, Dieu n'a pas complètement abandonné son peuple, c'est Israël qui, sauf un petit reste, s'est perdu par son incrédulité ([Ro 11:1,10](#)). Toutefois son rejet n'est pas définitif. Les païens ne doivent pas s'enorgueillir parce qu'ils ont été appelés à sa place ([Ro 11:11,24](#)). Paul en effet expose--c'est là pour lui un mystère, c'est-à-dire une vérité qu'il connaît par une révélation--que l'endurcissement d'Israël n'est pas définitif. Il permet l'entrée des païens dans l'économie du salut, mais à la fin Israël se convertira et sera sauvé car les desseins de Dieu à son égard sont immuables ([Ro 11:25,32](#)).

La partie dogmatique de l'épître se termine par une doxologie dans laquelle l'apôtre célèbre la profondeur et la richesse de la sagesse de Dieu, de qui tout vient, par qui et pour qui tout est ([Ro 11:33,36](#)).

Deuxième partie : exhortations pratiques ([Ro 12:1-15:13](#)).

Comme cela est naturel, l'enchaînement des idées dans cette seconde partie est moins étroit et rigoureux que dans la première. Après une exhortation adressée aux lecteurs pour qu'ils offrent leur corps à Dieu en sacrifice vivant et saint et pour qu'ils se conforment à sa volonté qui est bonne, agréable et parfaite ([Ro 12:1](#) et suivant), vient un premier développement sur les devoirs de l'amour fraternel illustrés par l'image du corps et des membres ([Ro 12:3,21](#)), puis un second sur les devoirs des chrétiens à l'égard des autorités établies dont le pouvoir vient de Dieu et auxquelles il faut se soumettre en payant le tribut et l'impôt ([Ro 13:1,7](#)). Paul revient ensuite sur l'amour fraternel qui est l'accomplissement de toute la Loi ([Ro 13:8,10](#)) et sur le devoir de la sanctification rendu plus pressant par la proximité de la parousie ([Ro 13:11,14](#)). Au commencement de [Ro 14](#) s'ouvre un important développement sur les devoirs des forts vis-à-vis des faibles, c'est-à-dire de ceux qui ont des scrupules relatifs à certains aliments ou à certains jours. Paul estime indifférente la consommation de la viande, mais ne veut pas que ceux qui la jugent permise condamnent ceux qui la croient interdite, ou réciproquement. Chacun agit pour Dieu, et c'est à lui qu'il aura à rendre compte de ses actes ([Ro 14:1,12](#)). Mais il faut éviter d'être une cause de scandale pour un frère pour qui le Christ est mort. Les forts doivent porter les fardeaux des faibles comme le Christ qui s'est chargé de nos faiblesses et soumis à la Loi ([Ro 14:13-15:12](#)). Suit une bénédiction ([Ro 15:13](#)).

Conclusion ([Ro 15:14-16:27](#)).

Après avoir exprimé la confiance qu'il a dans ses lecteurs et leur avoir rappelé la mission qu'il a reçue de prêcher l'Évangile aux païens, Paul jette un coup d'oeil sur son activité passée. Depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie, il a porté l'Évangile. Maintenant, pour trouver un nouveau terrain d'activité, il va aller en Espagne et, en passant, réalisera le désir qu'il a depuis longtemps de voir les Romains. Auparavant, il doit encore aller à Jérusalem porter le produit de la collecte. Il demande aux Romains d'intercéder avec lui pour qu'il soit délivré de ses adversaires en Judée [il s'agit des Juifs] et pour que l'offrande qu'il porte soit bien accueillie à Jérusalem : et il termine par une bénédiction : « Que le Dieu de paix soit avec vous tous » ([Ro 15:14,33](#)).

Au chap. 16, nous trouvons une recommandation en faveur de Phœbé, diaconesse de l'Église de Cenchrées ([Ro 16:1](#) et suivant), une longue suite de salutations envoyées par Paul ([Ro 16:3,15](#)), une salutation générale et une salutation de la part des Églises du Christ ([Ro 16:16](#)). Après cela, on lit encore un avertissement contre ceux qui causent des divisions et des scandales ; il faut se détourner d'eux, car ils ne servent pas notre Seigneur Jésus-Christ mais leur ventre. Paul se réjouit de ce qu'on parle partout de l'obéissance des Romains. Le Dieu de paix écrasera Satan sous leurs pieds ([Ro 16:17,20](#)). Puis vient une bénédiction : « La grâce de notre Seigneur Jésus soit avec vous » ([Ro 16:20b](#)). Dans les versets 21,23, il y a des salutations de la part de quelques compagnons de l'apôtre, notamment de Tertius, qui a écrit la lettre sous sa dictée, puis (dans quelques manuscrits d'importance secondaire) une nouvelle bénédiction qui reproduit presque textuellement celle du verset 20b, et enfin une doxologie développée dans laquelle il est question du mystère scellé depuis les temps éternels et révélé maintenant par des écrits prophétiques sur l'ordre du Dieu éternel ([Ro 16:25,27](#)).

Les deux derniers chapitres de l'épître ont été analysés ci-dessus d'après le texte des éditions ordinaires, mais il est incertain. La doxologie finale ([Ro 16:25-27](#)) se trouve à la fin de l'épître dans la majorité des témoins du texte, elle est donnée à la fin du chapitre 14 dans le ms. L et dans la majorité des manuscrits antiochiens (famille K de von Soden), etc., et à la fois au chap. 14 et au chap. 16 dans A, P, 33, I, 934. Elle semble avoir manqué dans l'archétype commun de D, F, G, dans le fragment gothique de Milan, dans un ms. latin (*Ambrosianus E. Inj.*), Marcion et Priscillien paraissent ne l'avoir pas connue. Il y a tout lieu de penser, sans qu'il soit possible d'exposer ici les raisons de cette opinion (cf. 110tre *Intr.*, IV, 2, pp. 244SS) :

1° que la doxologie finale ne vient pas de Paul mais qu'elle est d'origine marcionite ;

2° qu'il a existé une recension de l'épître sans les deux derniers chapitres mais que néanmoins le morceau [Ro](#)

[15:1-16:22](#) doit être tenu pour authentique.

Beaucoup de critiques ont pensé que [le chap. 16](#) avec toutes les salutations qu'il contient, alors que Paul n'avait pas encore visité l'Église de Rome, était un billet adressé à l'Église d'Éphèse et incorporé accidentellement à l'épître aux Romains. Mais il est naturel que Paul, cherchant à se ménager un accueil favorable à Rome, ait pris soin de mentionner tous les membres de l'Église qu'il pouvait connaître pour les avoir rencontrés au cours de ses voyages. L'hypothèse d'un fragment de lettre à l'Église d'Éphèse soulève, en tout cas, plus de difficultés qu'elle n'en résout.

L'intégrité de l'épître a parfois été mise en doute en raison des multiples conclusions qui paraissent s'y trouver ([Ro 8:35-39](#) [11:33-36](#) [15:13,33](#) [16:20,24](#)) Ce fait n'a pas la portée qu'on lui a parfois prêtée. Il est impossible, vu sa longueur, que l'épître ait été composée d'un seul jet, et il n'est pas surprenant qu'en terminant chacun des développements qu'il a successivement dictés Paul ait prononcé, avant de s'interrompre, une formule de bénédiction comme celle qu'il devait sans doute prononcer quand, dans ses instructions orales, il traitait des points qu'il reprend dans l'épître. La répétition de bénédiction dans [Ro 15:13,33](#) [16:20,24](#) s'explique aussi aisément. Plusieurs des salutations et, par exemple, un morceau comme [Ro 16:17-20](#) peuvent facilement avoir été successivement ajoutés entre l'achèvement de l'épître et son expédition. Il y a dans l'épître une cohérence, non seulement de la pensée mais encore de l'exposition et de l'enchaînement des idées, qui empêche absolument de la comprendre comme la juxtaposition de morceaux composés à divers moments.

En rédigeant l'épître, Paul a voulu se ménager un bon accueil à Rome. A-t-il voulu aussi, comme on l'a supposé, prévenir l'action que ceux qui avaient troublé les Églises de Galatie et de Grèce pourraient avoir été tentés d'y exercer ? Le caractère apologétique de l'exposé doctrinal dans l'épître aux Romains est favorable à cette hypothèse, que recommande aussi le parallélisme qu'il y a sur nombre de points entre elle et l'épître aux Galates. Mais les chap. 9-11, qui sont une véritable apologie du peuple d'Israël, ne peuvent être dirigés contre des judéo-chrétiens. S'ils avaient un caractère polémique, ce qui du reste n'est pas certain, et, en tout cas, pas très marqué, ils seraient dirigés contre des païens portés à méconnaître les privilèges d'Israël. Il ne faut donc pas chercher dans la situation de l'Église de Rome toute l'explication de l'épître ; il faut aussi faire état des dispositions personnelles de l'apôtre au sortir des luttes de Galatie et de Grèce, à un moment où il n'est pas déraisonnable de supposer qu'il a éprouvé le besoin de se recueillir après une période agitée et de faire, en quelque sorte, le bilan de sa pensée. Paul a écrit aux Romains pour préparer sa visite. Les circonstances dans lesquelles il se trouvait expliquent, pour une part, qu'il leur ait envoyé un exposé qu'il n'est pas excessif de qualifier de systématique de sa pensée, sur les points où elle avait été attaquée.

L'épître aux Romains est nettement attestée comme ayant fait partie du recueil des épîtres de Paul au temps de Marcion. Les traces qu'elle a laissées dans la littérature antérieure ne sont pas très précises. Les réminiscences que l'on a cru trouver dans l'épître aux Hébreux et dans l'épître de Jacques sont très contestables. Elles ne portent que sur quelques idées courantes du christianisme primitif. Celles que l'on a relevées dans la première ép. de Pierre ne sont guère plus précises si on les prend isolément, mais leur accumulation ne laisse pas que d'être significative et rend au moins très vraisemblable que l'auteur de i Pierre a connu l'épître aux Romains. L'utilisation de l'épître par Clément romain et Ignace, puis par Justin et Athénagore, est certaine. L'ép. aux Romains est ainsi un des écrits les plus anciennement attestés du recueil néo-testamentaire.

Il est superflu de discuter l'authenticité de l'épître ; elle n'a été contestée que par ceux qui rejettent toute la littérature paulinienne et suppriment la personnalité même de l'apôtre, renversant ainsi ce qu'il y a de plus solide dans l'histoire primitive du christianisme, sans d'ailleurs se soucier de substituer une explication plausible à celle qu'ils écartent. S'ils voulaient bien appliquer à la manière dont ils expliquent l'origine des lettres transmises sous le nom de Paul, - une très petite partie de la sévérité avec laquelle ils jugent la thèse de l'authenticité, il y a beau temps qu'ils auraient abandonné leurs théories.

Nous n'avons à nous occuper ici que de l'épître aux Romains et non de l'histoire de son influence dans le christianisme. Il faut cependant dire que, parce qu'elle est l'exposé le plus complet et le plus cohérent que nous ayons de l'Évangile paulinien, l'épître aux Romains a exercé une influence décisive sur le développement de la pensée chrétienne et que son action se retrouve dans tous ses grands renouvellements. Des mouvements comme l'augustinisme et la Réforme, pour ne donner que ces deux exemples, n'ont été, en un certain sens, que des renaissances du paulinisme, et l'influence que l'épître aux Romains a exercée sur eux est de première importance. *BIBLIOGRAPHIE.* --Les diverses Introd, au N.T.--Commentaires (français) : Godet 1882-1890 ; Kruger (ch. 1-8) 1899 ; Lagrange 3 1922 ; -- (anglais) : Sanday et Headlam 1905 ; --\danais) : Torm 1931. M.G.

Voir aussi les art. Paul (l'apôtre) et Paul (ses voyages).

[Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

1 Partages

Partager par email

